

Canadiens jouissent depuis bien des années, liberté qui a fait de nous l'envie de bien d'autres nations dont les luttes internes sont presque une affaire quotidienne.

Quel Canadien, et encore moins le gouvernement du Canada ou les membres du régime parlementaire, aurait imaginé que des troubles internes, l'insurrection de factions minoritaires, menaceraient notre mode de vie démocratique à cette époque-ci de notre histoire?

Je mentionne ce fait significatif parce que c'est seulement quand il y a eu une menace de violence, et même après qu'un grand canadien eut sacrifié sa vie, que le pays s'est uni comme un seul homme derrière le gouvernement et a appuyé sa décision d'introduire des mesures pour disposer du terrorisme à l'intérieur du pays.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Les Canadiens se sont également unis comme un seul peuple lorsque des centaines de milliers de nos citoyens ont offert leur vie dans des guerres mondiales, non seulement pour protéger leur propre pays, mais pour empêcher des pays d'autres parties du monde d'imposer aux pays libres leur volonté et leurs théories tyranniques et antidémocratiques.

Notre unité nationale est menacée parce que nous avons oublié comment une unité nationale authentique se crée dans un pays comme le nôtre. L'unité nationale ne peut faire l'objet de mesures législatives de la part des gouvernements; on n'y arrive pas par des conférences, des études et des commissions, ou par la présentation de mesures législatives au Parlement. L'unité nationale se crée dans le cœur des gens et se lègue au cours des années parce que nos ancêtres ont souffert et subi des épreuves en découvrant et en construisant le Canada. Nous avons affirmé cette unité entre 1914 et 1918, et de nouveau entre 1939 et 1945. Nos anciens combattants ont promis leur loyauté à la reine et au pays et ont défendu le Canada contre la tyrannie de l'extérieur, et ils ont combattu côte à côte non pas en qualité d'Anglais, de Français ou autre, mais en qualité de camarades et de Canadiens.

• (2.50 p.m.)

A mon avis, le moment présent se prête fort bien à la réflexion. Songeons à ces citoyens canadiens qui ont le plus contribué à préserver la paix, par leurs souffrances, leurs sacrifices et leur dévouement.

Oui, monsieur l'Orateur, ce devrait être une leçon pour nous de voir comment ils ont réussi à maintenir l'unité au cours des années. Ils ne sont pas restés forts, loyaux et unis en changeant de couleur, de drapeau ou de symbole d'identification. Ce n'est pas non plus en établissant des différences entre leurs membres qu'ils sont restés unis. Tous les anciens combattants de la légion canadienne ou de toute autre organisation d'anciens combattants sont membres à part entière, quelles que soient leur race, leur religion ou leur couleur, et qu'ils soient riches ou pauvres. Et le même insigne les identifie, monsieur l'Orateur; tous portent le même béret, et un blazer de même couleur. Dans les organisations d'anciens combattants, les seuls à bénéficier d'une attention spéciale sont les pauvres, les infirmes, les malades. Depuis une cinquantaine d'années, ces organisations recueillent beaucoup d'argent pour aider ces anciens combattants en vendant le même coquelicot rouge.

[M. Marshall.]

Les associations d'anciens combattants enterrent leurs morts avec les mêmes couronnes. Chaque fois qu'ils se réunissent, ils se servent de mêmes mots pour évoquer le souvenir de ceux qui sont tombés:

Ils ne vieilliront pas, comme vieillissent ceux d'entre nous qui avons survécu,
Ils ne connaîtront pas la lassitude de l'âge, la condamnation des années.
Au coucher du soleil et au matin,
Nous nous souviendrons d'eux.

Et si nous ne conservons pas leur souvenir, monsieur l'Orateur, nous continuerons à nous désagréger en tant que nation. Si nous oublions ceux qui ont survécu et qui vieillissent, ayant eu le malheur d'être blessés et estropiés, nous aurons certainement prononcé la condamnation des anciens combattants qui comptent sur les secours de notre gouvernement prospère.

Notre motion d'aujourd'hui prie le gouvernement à mettre en vigueur prochainement par des amendements législatifs appropriés, les recommandations faisant partie du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, daté du 9 juin 1970, et, en outre, de prévoir pour bientôt une augmentation raisonnable des allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, ainsi qu'une augmentation de taux de base des pensions d'invalidité.

Je ne veux pas préjuger de la réponse du ministre, monsieur l'Orateur, mais j'ai passé quelque temps à mon bureau au cours de la fin de semaine, à relire les propos qu'il a tenus, et reproduits dans le hansard du 20 juin de l'an dernier, lorsque nous avons présenté une autre motion relative aux anciens combattants, et je suis sûr qu'il va répéter une grande partie de ce qu'il a dit alors au sujet de l'augmentation rapide des pensions d'invalidité de 1948 à 1968. Il a qualifié de rapides les augmentations survenues de 1964 à 1968 (de \$1800 à plus de \$3000), et de généreuses celles de 1968.

Enfin, monsieur l'Orateur, je n'étais pas ici avant 1968 mais, depuis plus de deux ans, je n'ai pas été souvent absent de la Chambre. Cependant, je n'ai vu personne réaliser quoi que ce soit de façon très rapide ni en 1969 ni en 1970. Par contre, j'ai bel et bien vu, comme vous tous d'ailleurs, le coût de la vie monter en flèche en 1969 et 1970, et ce régulièrement à chaque mois. En 1968, la hausse a dépassé 4 p. 100; en 1969, elle a été de 4.5 p. 100; et jusqu'ici en 1970, elle se maintient à peu près à ce taux. J'ai reçu de toutes les régions du pays des instances au sujet de la dégradation rapide des corps et des esprits non seulement chez nos anciens combattants invalides mais aussi chez bon nombre des quatre millions de pauvres du Canada. Oui, dans notre beau pays les événements se précipitent, mais hélas pas à notre avantage.

Le ministre a aussi déclaré en maintes occasions qu'on ne devrait pas présenter une mesure législative trop rapidement, parce que la question soumise à l'examen du comité Woods était tellement complexe et ses ramifications tellement étendues qu'il a fallu au comité deux ans et demi de travail pour préparer ce rapport; en conséquence on peut comprendre qu'il faille accorder au gouvernement la moitié de ce temps pour mettre en œuvre ses recommandations.

Nous étions d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur, comme toutes les associations d'anciens combattants, et je vais les énumérer: Le Conseil national des associations d'anciens combattants, l'Association canadienne des